

15/04/2012

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu la lettre que vous m'avez adressée le 26 mars dernier au nom de l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafé).

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à ma candidature. Dans le cadre de celle-ci, j'entends bien mettre en place une véritable politique d'accueil des réfugiés dans le respect des Droits de l'Homme et des conventions internationales.

Même si l'expression fait aujourd'hui un peu figure de poncif, l'image de la France reste attachée à celle de la Patrie des Droits de l'Homme, en sa qualité d'héritière de la Révolution française.

Cet héritage nous met en situation de devoir vis-à-vis des populations défavorisées, et il nous faut, à ce titre, leur offrir des garanties de sécurité et de protection.

Cependant, pour être en mesure d'accueillir dignement ces populations, nous devons pouvoir leur faire bénéficier de logements et de ressources par le fruit de leur travail ; nous devons, par ailleurs, nous assurer que la communauté nationale les intégrera sans réticence.

Or, si l'on met en relation le nombre de migrants, notamment depuis l'instauration de l'espace Schengen, et la situation de crise économique que connaît l'Europe, l'idéalisme doit souvent céder le pas au réalisme, sous peine de créer des ghettos et un sous prolétariat qui ne serait qu'un déplacement géographique de la misère.

Aussi ne puis être favorable à des mesures de régularisation comme le proposent certains partis politiques.

En revanche, il faut impérativement, d'une part réduire le délai d'instruction des demandes de visa par les consulats, afin que les personnes ne soient pas tentées de rejoindre clandestinement notre pays ; d'autre part, en ce qui concerne les réfugiés politiques et humanitaires, il faut également réduire les délais d'instruction des dossiers par l'O.F.I., de façon à ce que, dans les cas de refus (que nous savons majoritaires) on ne donne pas, pendant parfois deux ans, de faux espoirs à ces personnes avant de leur signifier un arrêté de reconduite à la frontière.

Enfin, quels que soient les efforts que fassent les pays dits développés pour accueillir dignement les populations défavorisées, ils ne seront jamais à la mesure des besoins en nombre et en détresse et c'est en amont qu'il faut traiter le problème par une véritable politique de coopération.

Je maintiens que la France s'honorerait en consacrant une part plus importante (1%) de son budget à la coopération, comme le font certains pays nordiques.

Au terme de ce courrier, je souhaite vous dire que je soutiens vos trois recommandations, par simple souci d'humanité et de respect du droit.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à ma haute considération.

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Candidat à la présidence de la République
Député de l'Essonne – Maire d'Yerres